

**Compte-rendu de la  
commission sentiers du  
mercredi 03 mai 2016**

**Prochain rendez-vous le 30 mai à  
20h00 en mairie.**



**Personnes présentes :**

Marc Bouvier, François Dussollier, Michel Baudu, Jean-François Janin, Martial Lévêque, Michel Nicou, Hervé Vernin, Bruno Lejeau, Charlotte Bernard, Christophe Reveret, Christophe Ferrandou.

**Ordre du jour :**

1. Rappel des deux journées d'exploration

1<sup>ère</sup> boucle : Les Villards – Le Tabalet ou Chef-Lieu ou le Mont : Pas de difficulté, trois passages à aménager avec des chicanes avant l'arrivée des bêtes.

Les tracées passent dans des parcs avec des vaches. Une signalétique adaptée est à mettre en place pour prévenir les promeneurs.

Christophe s'occupe de regarder quels types de panneaux peuvent être utilisés.

Retour chef-lieu, voir pour mise en place de poignées au niveau des parcs.

2<sup>ème</sup> boucle : Liaison Broissieux – Glapigny :

Un chemin en contrebas des deux passages explorés serait possible.

Un autre itinéraire passant par les Grobiers semble également exploitable. Ce chemin coupe le nant des Sales qui est facilement enjambable.

2. Méthodologie :

Il est décidé d'ouvrir dans un premier temps un itinéraire Les Villards – Le Mont en passant par le Tabalet. Des variantes de cet itinéraire pourront ensuite être mises en place (vers le chef-lieu puis en direction de Glapigny).

Pour la partie chef-lieu, Hervé se charge de prendre contact avec les propriétaires/exploitants des parcelles où pourrait passer un chemin.

3. Il semble plus judicieux d'indiquer les itinéraires avec les directions de hameaux avec un minimum de fléchage afin de garantir l'entretien des indications à long terme.  
Il faudra également veiller à indiquer le nom des hameaux pour marquer les départs et arrivées des itinéraires.

4. Mise en place aménagement sur le tronçon « Les Villards » - Tabalet :

Avec l'accord des propriétaires et exploitant, René Dussolier et Stéphane Blanc, trois chicanes ont été mise en place pour permettre le passage des promeneurs.

**Cet accord est valable seulement si cet itinéraire est diffusé au sein du village seulement et non aux partenaires extérieurs (Parc, office du tourisme,...).**